

VILLE DE ROYAN

COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION

POUR LA PARTICIPATION DE **CÉDRIC FOURNIER**À « **ROYAN PASSION - JAPON - ÉDITION 2018** »

D 18-465

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART,

ET

L'auto entrepreneur **Cédric Fournier** sous le numéro siret 801 969 064 00030, représentée par Mr **Cédric Fournier**, son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « **la Société** »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville organise les 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, **la Société** souhaite bénéficier d'un stand au Palais des Congrès afin de promouvoir et vendre ses produits, en contre partie de frais d'inscription d'un montant de **25,00 euros**. La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre de ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 17 et 18 novembre 2018.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ville s'engage à la mise à disposition d'un stand au Palais des Congrès.

En contrepartie, **la Société** s'engage à régler les frais d'inscription d'un montant de **25,00 euros** à **la Ville** afin de pouvoir exercer son activité sur le stand dont elle disposera sur le site du Palais des Congrès.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Fait à ROYAN, le 06/08/2018

en trois exemplaires originaux

10 SEP. 2018

Pour *la Ville*,

Pour *la Société*,

Le Directeur,



Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul Clech

En provenance de :
~~M. Cedric FOURNIER
16 avenue du Tourist de faulte
66450 PUILLESTRES~~

SGPR VZ2 - FIC 30A - 2018576201 - 0517



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 1361 7



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 19/03/12	Signature (Précisez votre Prénom ou nom de famille)
Distribué le : 17/03/12	
Je soussigné déclare être	Signature Facteur*
<input checked="" type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

Ville de Royan SJ
Hôtel de Ville / Royan Poste / Paul
80 avenue de Poutallac
17705 ROYAN Cedex

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire (ou du mandataire) a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C606



